

L'AUTORISATION D'ACCÈS À L'AUTOROUTE À DÉLIVRER AUX DÉPANNEURS

M. Dimitri Fourny (cdH). – *En réponse à la question posée en séance publique de la Commission de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine, des Transports, de l'Équipement et de l'Énergie, relative au projet d'autorisation d'accès à l'autoroute à délivrer aux dépanneurs, vous avez fait état de votre souhait de «créer un réseau de petites entreprises à même d'assurer ces services sur des tronçons d'une quinzaine de kilomètres chacun». Je m'interroge sur la façon dont ce «réseau» sera créé. Envisagez-vous l'instauration d'une procédure de concession ? Quels en seraient dès lors les critères d'attribution ? Avez-vous procédé à une étude de «découpage» du réseau autoroutier afin de vérifier si vous rencontrerez suffisamment de dépanneurs prêts à intervenir sur le tronçon de 15 km qui leur serait «cédé» ? Je ne doute pas que les centres urbains dénombrent suffisamment de dépanneurs sur leur territoire, mais qu'en est-il des zones rurales ?*

M. Michel Daerden, *Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.* – *Au moment où nous parlons, il faut encore passer par une expérience pilote à l'échelle d'une province, voire d'une portion de province. Ce projet pose en effet une série de problèmes, ne serait-ce que ceux suscités par la différence qui existe entre les zones urbaines et rurales. Par ailleurs, une large publicité doit être faite pour pousser les dépanneurs à participer. Il n'est pas impossible que nous nous inscrivions dans la continuité de ce que réalise actuellement la Police fédérale en contactant les dépanneurs à tour de rôle. Il est évident que la longueur des tronçons pourra être élargie, le cas échéant. Je vous ferai remarquer néanmoins que ce projet est toujours en concertation et que l'expérience pilote ne pourra débiter qu'au début de l'année prochaine. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté d'assurer un maximum de sécurité pour tous nos concitoyens sur nos autoroutes.*

M. Dimitri Fourny (cdH). – *J'espère que l'expérience pilote se déroulera aussi bien dans les zones urbaines que rurales. La province de Luxembourg*

présente à ce titre des caractéristiques intéressantes. Je ferai également remarquer que les UPC souffrent généralement d'un manque d'objectivité. Il arrive en effet que certains dépanneurs soient systématiquement évités pour des raisons purement subjectives par des agents de l'UPC. Il faudra veiller à éviter ces comportements pour ne pas créer de conflits.

***Parlement Wallon – session 2004-2005 – séance publique de Commission de
l'Aménagement du Territoire, du patrimoine, des Transports et de
l'Équipement- Lundi 19 septembre 2005.***